

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada au Secrétaire d'État
aux Affaires étrangères de la République de Saint-Marin.*

SECRETÉAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES
CANADA

OTTAWA, le 16 octobre 1962.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° N./1021/Aa/85 du 1^{er} septembre 1962, proposant la conclusion entre le Gouvernement de la Sérénissime République de Saint-Marin et le Gouvernement canadien d'un accord réglementant les formalités de visa applicables aux touristes voyageant entre nos deux pays. Le Gouvernement canadien accepte la teneur de votre Note, et j'ai l'honneur de vous confirmer que votre Note et la présente réponse constituent un accord entre nos deux Gouvernements.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,
H. C. GREEN

Monsieur le Ministre
des Affaires étrangères
République de Saint-Marin